

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 juillet 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 22 juillet 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer comme documents du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et des lettres ci-jointes, adressées au Secrétaire général (annexe I) et au Président du Conseil de sécurité (annexe II) par le Représentant du Front POLISARIO à l'Organisation des Nations Unies.

La Chargée d'affaires par intérim  
(*Signé*) Julia **Imene-Chanduru**



**Annexe I à la lettre datée du 22 juillet 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

New York, le 20 juillet 2019

D'ordre de mes autorités, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la vigoureuse condamnation par le Front POLISARIO de la visite que fait actuellement le chef du gouvernement marocain à la ville de Dajla (Dakhla) dans la partie du Sahara occidental occupée illégalement par le Maroc.

La visite de ce représentant du Maroc dans le territoire occupé du Sahara occidental constitue non seulement une violation du droit international, mais encore une violation grave du statut juridique international du territoire en tant que territoire non autonome placé sous l'entière responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. C'est aussi une manifestation de la persistance du Maroc dans une politique d'escalade qui ne peut qu'accroître sérieusement les tensions dans le territoire et exacerber la situation sur le terrain.

Comme vous le savez, la Cour internationale de Justice a clairement établi, dans son avis consultatif de 1975 sur le Sahara occidental, qu'aucun lien de souveraineté territoriale n'avait jamais existé entre le Sahara occidental et le Maroc ou la Mauritanie. Dans l'avis qu'il a donné en 2002 à la demande du Conseil de sécurité, le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques a également réaffirmé sans équivoque que le Maroc n'exerce pas sa souveraineté et n'a pas le statut de puissance administrante à l'égard du Sahara occidental.

De même, la Cour de Justice de l'Union européenne a confirmé par son arrêt du 21 décembre 2016 que le Sahara occidental possédait, en vertu du principe d'autodétermination, « un statut distinct et séparé » par rapport à celui de tout État, en ce compris le Royaume du Maroc. Conformément à sa doctrine qui affirme l'illicéité de toute acquisition de territoire résultant de l'emploi de la force, l'Assemblée générale a clairement défini la présence du Maroc au Sahara occidental comme un acte d'occupation par la force (résolutions 34/37 du 21 novembre 1979 et 35/19 du 11 novembre 1980 de l'Assemblée générale).

Pendant les 28 dernières années, le Maroc ne s'est pas contenté de faire obstacle à la tenue du référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental sous la supervision des Nations Unies qui avait été accepté par les deux parties, à savoir le Front POLISARIO et le Maroc, et approuvé par le Conseil de sécurité. Il a également multiplié les politiques et les actions annexionnistes visant à conforter son occupation militaire et son annexion illégale de certaines parties du Sahara occidental.

La persistance de l'expansionnisme et la politique d'escalade du Maroc risquent de ruiner les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies sous vos auspices en vue de parvenir à une solution juste et durable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, comme le demande le Conseil de sécurité dans de nombreuses résolutions.

L'ONU devrait assumer ses responsabilités et prendre toutes les mesures voulues pour mettre un terme aux actions provocatrices du Maroc, qui portent atteinte à la crédibilité et à l'autorité des Nations Unies. Nous vous exhortons à user de votre autorité, en votre qualité de Secrétaire général, pour amener le Maroc à s'abstenir d'engager des actions qui mettent en danger la paix et la sécurité de toute la région et compromettent les perspectives de progrès d'un processus de paix des Nations Unies au Sahara occidental qui est déjà fragile.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Représentant du Front POLISARIO  
à l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Sidi M. **Omar**

**Annexe II à la lettre datée du 22 juillet 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

New York, le 20 juillet 2019

C'est avec un sentiment d'alarme que j'appelle votre attention sur le fait que la poursuite et la multiplication des violations des droits de l'homme commises par le Maroc contre les civils sahraouis aggravent la situation sur le terrain et accroissent les tensions dans le Sahara occidental occupé.

Vendredi soir, plusieurs centaines de civils sahraouis ont spontanément défilé dans les rues de Laayoune, la capitale du Sahara occidental occupé, pour célébrer pacifiquement la victoire de l'équipe de football de l'Algérie contre le Sénégal dans la Coupe d'Afrique des nations de 2019. Plusieurs villes du Sahara occidental occupé, comme Smara, Bojador et Dajla, ont été le théâtre de célébrations similaires.

Dans le cadre de leur politique de répression systématique dans le Sahara occidental occupé, les forces de sécurité marocaines ont violemment attaqué les civils sahraouis en utilisant leurs matraques, des gaz lacrymogènes, des canons à eau, des balles de caoutchouc et des pierres. Plusieurs centaines de membres des forces de sécurité marocaines, y compris des policiers en tenue et en civil, des gendarmes et des membres des forces paramilitaires et auxiliaires, ont participé à ce brutal assaut qui a fait de nombreux blessés graves parmi les civils sahraouis, dont certains sont encore dans un état critique.

Parmi leurs victimes figurait M<sup>me</sup> Sabah Osman Hamida, une Sahraouie âgée de 24 ans qui a été écrasée par un véhicule des forces auxiliaires marocaines dans la rue de Smara dans la ville occupée de Laayoune. Elle est morte quelques heures plus tard des blessures qu'elle avait reçues. On doit s'attendre à ce que le nombre des morts augmente parce que nombreux sont les civils blessés dont l'état reste critique.

Nous condamnons vigoureusement cette horrible attaque des forces de sécurité marocaines contre d'innocents civils sahraouis dans le territoire occupé du Sahara occidental, dont la population reste privée de ses droits fondamentaux, y compris le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté de réunion pacifique. Nous exhortons le Conseil de sécurité à faire en sorte que le Maroc ait à répondre des conséquences de cette dangereuse action et des crimes odieux que commettent ses forces de sécurité contre la population sahraouie.

Les forces d'occupation marocaines ont également arrêté des douzaines de civils sahraouis dont le sort demeure inconnu. À l'heure d'écrire ces lignes, plusieurs villes sahraouies occupées, en particulier Laayoune, sont rigoureusement quadrillées par les forces de sécurité marocaines. Les forces marocaines d'occupation ont fait venir des renforts massifs, et des signes inquiétants font craindre qu'elles ne se préparent à lancer une nouvelle vague de brutale répression.

On ne peut que déplorer que les actions de répression lancées par le Maroc contre des civils sahraouis aient lieu en présence de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) déployée dans le territoire, mission qui reste sous l'entière responsabilité de l'ONU. Nous exhortons le Conseil de sécurité à faire en sorte que la MINURSO réponde aux mêmes normes fondamentales que toutes les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris en lui donnant les moyens de surveiller le respect des droits de l'homme, de protéger ces droits et de faire rapport sur la situation dans ce domaine.

Nous engageons vivement le Conseil de sécurité à faire pression sur le Maroc pour qu'il mette fin à ses violations croissantes des droits de l'homme dans le Sahara occidental occupé, violations qui risquent fortement d'aggraver la situation sur le terrain et de compromettre tout espoir de renforcer la confiance et de voir progresser le processus de paix conduit par les Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Représentant du Front POLISARIO  
à l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Sidi M. **Omar**

---